



## Les Mandats de Doha :

*Nous convenons d'un examen, au sein d'un Groupe de travail sous les auspices du Conseil général, de la relation entre commerce, dette et finances, et de toutes recommandations éventuelles sur les mesures qui pourraient être prises dans le cadre du mandat et dans la sphère de compétence de l'OMC pour améliorer la capacité du système commercial multilatéral de contribuer à une solution durable du problème de l'endettement extérieur des pays en développement et des pays les moins avancés, et pour renforcer la cohérence des politiques commerciales et financières internationales, en vue de préserver le système commercial multilatéral des effets de l'instabilité financière et monétaire. Le Conseil général fera rapport à la cinquième session de la Conférence ministérielle sur les progrès accomplis dans cet examen."*

(Déclaration ministérielle de Doha, para. 36)

*Les pays en développement en particulier ont souligné l'importance que revêtait l'examen des liens croisés entre le commerce, la dette et les finances, dans leurs efforts visant à trouver des solutions durables à ces défis, dans le contexte du système commercial multilatéral. En dépit des 27 communications - y compris des études et des rapports émanant des organisations économiques internationales - présentées au groupe de travail du commerce, de la dette et des finances, les Membres n'ont pas encore proposé de « recommandations [concrètes] sur les mesures qui pourraient être prises dans le cadre du mandat et dans la sphère de*

# Commerce, dette et finance

Les pays en développement, en particulier, ont mis l'accent sur l'importance que revêtait l'examen des liens croisés entre le commerce, la dette et les finances, afin de trouver des solutions durables à ces défis dans le contexte du système commercial multilatéral. Au cours des deux dernières années, la question n'a pas été identifiée comme tout à fait prioritaire par la plupart des Membres. Un désaccord s'est fait jour, au cours des derniers mois, sur l'orientation future des travaux au sein du Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances, empêchant un consensus sur « des recommandations éventuelles sur les mesures qui pourraient être prises dans le cadre du mandat et dans la sphère de compétence de l'OMC », comme exigé dans la Déclaration de Doha. Le groupe des pays d'Afrique des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'Argentine avaient appelé à la transformation du Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances en comité permanent de l'OMC avec un mandat spécifique. L'opposition des États-Unis et d'autres pays développés avait toutefois prévalu et les Membres ont convenu de demander à la Conférence ministérielle de HongKong de simplement renouveler le mandat du Groupe de travail.

## Contexte

La Déclaration de Doha a conféré aux Membres de l'OMC le mandat contraignant d'examiner la relation entre le commerce, la dette et les finances et a mis en place le Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances comme forum permanent pour la prise en compte de ces questions. Les ministres du commerce étaient conscients que « les défis auxquels les Membres sont confrontés dans un environnement international qui évolue rapidement ne peuvent pas être relevés par des mesures prises dans le seul domaine commercial. » Ils ont donc convenu de continuer « d'œuvrer avec les institutions de Bretton Woods en faveur d'une plus grande cohérence dans l'élaboration des politiques économiques au niveau mondial. »

Les demandeurs de l'examen de cette relation sont les pays en développement qui recherchent des voies et moyens de réduire le fardeau de leur dette extérieure dans le contexte du système commercial multilatéral, ainsi que les pays qui ont connu des crises financières. De nombreux pays développés considèrent que cette initiative est de peu d'utilité sinon d'aucune, en raison des limitations du système commercial multilatéral dans la prise en compte des problèmes de dette et de finances internationales. Certains observateurs dans les milieux du commerce ont laissé entendre que la question n'était apparue dans l'agenda de l'OMC que comme monnaie d'échange pour faire accepter par les pays en développement l'ouverture de négociations sur le commerce et l'environnement. Le Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances s'est réuni pour la première fois en avril 2002 et les discussions sont essentiellement restées au stade analytique et théorique.

L'agenda du Groupe de travail contient 3 groupes de questions : la relation entre le commerce et les finances ; la relation entre le commerce et la dette ; et une plus grande cohérence entre les institutions pertinentes. Les réunions tenues en décembre 2004, et avril et juillet 2005 reposaient essentiellement sur des notes d'information préparées par le Secrétariat de l'OMC, ainsi que sur deux documents émanant des pays ACP, qui proposaient des recommandations éventuelles

compétence de l'OMC » comme prévu aux fins de la Déclaration de Doha.

"Nous donnons pour instruction au Comité du commerce et de l'environnement, dans la poursuite de ses travaux sur tous les points de son programme de travail dans le cadre de son mandat actuel, d'accorder une attention particulière aux éléments suivants : i) effet des mesures environnementales sur l'accès aux marchés, spécialement en ce qui concerne les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, et situations dans lesquelles l'élimination ou la réduction des restrictions et des distorsions des échanges serait bénéfique pour le commerce, l'environnement et le développement ; ii) dispositions pertinentes de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et ; iii) prescriptions en matière d'étiquetage à des fins environnementales. Les travaux sur ces questions devraient entre autres choses consister à identifier la nécessité éventuelle de clarifier les règles pertinentes de l'OMC. Le Comité fera rapport à la cinquième session de la Conférence ministérielle, et fera des recommandations, dans les cas où cela sera approprié, en ce qui concerne l'action future, y compris l'opportunité de négociations. Le résultat de ces travaux ainsi que les négociations menées au titre du paragraphe 31 i) et ii) seront compatibles avec le caractère ouvert et non discriminatoire du système commercial multilatéral, n'accroîtront pas ou ne diminueront pas les droits et obligations des Membres au titre des accords de l'OMC existants, en particulier l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, et ne modifieront pas non plus l'équilibre entre ces droits et obligations, et tiendront compte des besoins des pays en développement et des pays les moins avancés."

(Déclaration ministérielle de Doha, paragraphe 32)

à présenter à la Conférence ministérielle. La réunion d'octobre 2005, complétée par des rencontres informelles, s'est concentrée sur la préparation d'un texte convenu pour le Conseil général. Le rapport (WT/WGTDF/4) a été adopté par les Membres, par la suite, en octobre.

### Délais prescrits

Comme prescrit par la Déclaration de Doha, le Conseil général avait transmis le rapport du Groupe de travail sur les progrès réalisés dans l'examen des liens entre le commerce, la dette et les finances (WT/WGTDF/2) à la Conférence ministérielle pour Cancun, tenue en septembre 2003. La seconde révision du projet de texte ministériel de Cancun (JOB(03)150/Rev.2, qui n'a jamais été adopté) prenait note de ce rapport et stipulait que les discussions « se poursuivront sur la base du mandat énoncé dans le paragraphe 36 de la Déclaration ministérielle de Doha et des progrès réalisés à ce jour au sein du Groupe de travail. » Le Paquet de juillet 2004 pour le programme de travail de Doha ne contient pas d'indications spécifiques sur les mandats 'non négociation'. Il exige simplement du Conseil Général et d'autres organes pertinents qu'ils fassent rapport à la Conférence ministérielle de HongKong, en décembre 2005.

### Situation actuelle

Des institutions ayant un statut d'observateur, telles que le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et l'OCDE, ont fait plusieurs présentations lors des réunions du Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances. Le Secrétariat de l'OMC a fourni des notes sur la libéralisation des échanges et sur ses liens croisés avec la réforme intérieure (WT/WGTDF/29), la croissance économique, les financements extérieurs, les prix des produits de base et la diversification des exportations (WT/WGTDF/31).

En 2005, les pays ACP (WT/WGTDF/30, W/32 et W/35), avec l'appui de l'Argentine (W/33), ont présenté des propositions demandant au Groupe de travail de recommander la création, par la Conférence ministérielle, d'un Comité permanent du commerce, de la dette et des finances à l'OMC. Ces pays ont mis l'accent sur les liens entre les trois domaines et ont appelé à un examen plus approfondi de ces liens. Les présentations du groupe ACP sur cette question énoncent, de plus, un agenda spécifique pour le comité proposé, avec notamment le réexamen des règles de l'OMC qui pourraient affecter les positions des pays en matière d'endettement et de balance des paiements ; le soutien à la diversification économique dans les pays tributaires des produits de base ; la promotion de l'élargissement de l'accès aux marchés pour les exportations des pays en développement et des PMA ; des efforts visant à inciter les pays riches à annuler les dettes bilatérales, notamment celles résultant des crédits à l'exportation ; et la modification du réexamen de la politique commerciale de l'OMC pour y inclure une évaluation des effets des politiques des pays développés en matière d'aide au développement, de dette et de crédits à l'exportation, sur les pays en développement et les PMA.

Les pays ACP et l'Argentine ont souhaité que le Groupe de travail prenne en compte ces questions dans son programme de travail avant HongKong, même dans le cas où les Membres ne conviendraient pas de la mise en place d'un comité permanent.

Plusieurs pays développés, dont les États-Unis, ont rejeté les idées avancées par les pays ACP et l'Argentine, en faisant valoir que les recommandations du Groupe de travail devraient simplement renvoyer au mandat de Doha concernant le commerce, la dette et les finances, tel qu'énoncé dans le paragraphe 36 de la déclaration de Doha. Un Membre a laissé entendre que les propositions des pays ACP ignoraient le rôle joué par les politiques macroéconomiques et structurelles des gouvernements par rapport aux liens entre le commerce et la dette. D'autres délégations ont demandé que le rapport fasse mention de la 'Déclaration sur la

cohérence', un document du cycle d'Uruguay qui suggérait que « l'OMC devrait rechercher et développer la coopération avec les organisations internationales en charge des questions monétaires et financières. »

La position soutenue par les États-Unis a effectivement eu le dessus, dans le débat. Le rapport du Groupe de travail (WT/WGTDF/4) au Conseil général répète, mot pour mot, le mandat conféré au groupe lors de sa mise en place, à Doha, à savoir l'examen de : « la relation entre commerce, dette et finances, et [de] toutes recommandations éventuelles sur les mesures qui pourraient être prises dans le cadre du mandat et dans la sphère de compétence de l'OMC pour améliorer la capacité du système commercial multilatéral de contribuer à une solution durable du problème de l'endettement extérieur des pays en développement et des pays les moins avancés, et pour renforcer la cohérence des politiques commerciales et financières internationales, en vue de préserver le système commercial multilatéral des effets de l'instabilité financière et monétaire. »

### Vers une plus grande cohérence

La cohérence entre les réformes financières et le système commercial a occupé une place prépondérante lors des réunions tenues en décembre 2004, en avril et juillet 2005. Présentant une communication intitulée *Economic Policy Challenges in an Open Economy: Coherence Between Trade and Finance* (WT/WGTDF/W/27), un responsable de la CNUCED a noté que les taux de change jouaient un rôle majeur en ce qu'ils déterminaient la compétitivité des exportations d'un pays, mais qu'ils étaient largement influencés par les flux financiers. Il percevait ceci comme un exemple majeur de l'incohérence entre le commerce et les finances, c'est-à-dire qu'il existe un système commercial multilatéral, mais pas de système financier multilatéral. Il a souligné, de plus, que c'était le niveau des taux de change, plutôt que la volatilité, qui était l'élément déterminant clé des flux commerciaux. Notant que les unions monétaires avait un effet positif sur le commerce et que certains pays en développement étaient en train de prendre cette idée en considération, il a conclu que la libéralisation des échanges, la réforme économique intérieure et l'amélioration de la capacité d'offre ne suffisaient pas : un pays avait également besoin du système de taux de change adéquat.

Les Membres reconnaissent que les pays doivent intégrer les questions commerciales dans leurs stratégies de développement et de réduction de la pauvreté, alors que les stratégies commerciales doivent apporter un complément aux réformes économiques plus larges visant à améliorer l'environnement réglementaire, le climat de l'investissement, les infrastructures de transport et les procédures douanières.

### Libéralisation extérieure, réformes intérieures et croissance économique

Les liens entre la libéralisation des échanges, les réformes économiques internes et la croissance économique ont été examinés lors des réunions d'avril et de juillet 2005 du Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances. Les discussions ont porté sur les mêmes questions abordées dans le débat sur la cohérence. Un document d'information préparé par le Secrétariat (WT/WGTDF/

W/29) notait que la libéralisation extérieure pouvait catalyser la réforme intérieure dans un pays et que la libéralisation stimulait la croissance si elle était accompagnée par des politiques qui améliorent le climat de l'investissement d'un pays. Un délégué a noté que les contraintes de l'offre, notamment l'ajustement structurel et ses effets, devait être abordées parallèlement à la libéralisation, pour que les pays en développement tirent des avantages de l'ouverture de leurs marchés. L'initiative sur le Cycle de Doha, de la Banque mondiale et le Mécanisme d'intégration du commerce du FMI ont été mise en exergue comme nouveaux outils importants pour la fourniture d'une aide à l'ajustement temporaire.

De nombreux Membres ont noté que l'accès aux marchés jouait un rôle majeur pour garantir la contribution de la libéralisation des échanges et des réformes intérieures à la croissance économique : si les marchés extérieurs étaient fermés, la libéralisation intérieure ou le rehaussement des capacités des infrastructures ne produirait pas les avantages potentiellement disponibles. Ils ont noté que la réduction de la progressivité des droits - la pratique qui vise à appliquer des tarifs plus élevés sur les produits à plus forte valeur ajoutée - aiderait à alléger les problèmes d'endettement chronique des pays fortement tributaires des exportations de produits de base.